

Lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2024, les délibérations suivantes ont été adoptées :

| Liste des délibérations |                                                                                                |                   |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| N°<br>Délibération      | Objet                                                                                          | Approuvée/rejetée |
| 2024.CA02.01            | Admission en non-valeur d'un titre lié au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) | Approuvé          |
| 2024.CA02.02            | Décision modificative n° 1 du budget du SAAD                                                   | Approuvé          |
| 2024.CA02.03            | Modifications du règlement de fonctionnement de l'EHPAD Val de Gers                            | Approuvé          |
| 2024.CA02.04            | Modifications du contrat de séjour de l'EHPAD Val de Gers                                      | Approuvé          |
| 2024.CA02.05            | Admission en non-valeur de titres liés à l'EHPAD Val de Gers                                   | Approuvé          |
| 2024.CA02.06            | Décision modificative n° 1 du budget de l'EHPAD Val de Gers                                    | Approuvé          |
| 2024.CA02.07            | Modification des tarifs des repas du personnel de l'EHPAD Val de Gers                          | Approuvé          |
| 2024.CA02.08            | Groupement de commande avec le syndicat Territoire d'Energie pour l'achat d'énergie            | Approuvé          |

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 13

dont « Pour » : 13

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°CA02.01

Le 16 septembre 2024 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

**Étaient présents :**

MMES. Et MMS Andrée COLLONGUES, Marie-Françoise DANIELI, Henri DATAS, Marie-Madelaine DEBATS, Aurélie GABRIEL, Jean-Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASANS, Pierre PERES, François RIVIERE, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN

**Admission en non-valeur d'un titre lié au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)**

Le Président explique à l'Assemblée que le Service de Gestion Comptable de Mirande a communiqué un titre de recettes non recouvert relatif à la facturation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour l'année 2014, d'un montant global 190.17€.

La Trésorière sollicite de l'ordonnateur que soit prononcée l'admission en non-valeur de ce titre qui permettra leur annulation.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :*

- **D'AUTORISER** le Président à annuler le titre de recette détaillé dans l'annexe à la présente délibération : A l'article 6541 pour un montant de 190.17€

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21  
Présents : 13  
Votants : 13  
dont « Pour » : 13  
dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°CA02.02

Le 16 septembre 2024 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MMS Andrée COLLONGUES, Marie-Françoise DANIELI, Henri DATAS, Marie-Madelaine DEBATS, Aurélie GABRIEL, Jean-Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASANS, Pierre PERES, François RIVIERE, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN

**Décision modificative du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)**

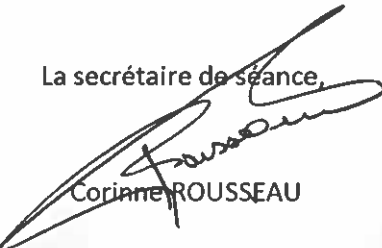
Le Président explique à l'Assemblée que le Service de Gestion Comptable de Mirande sollicite une modification d'affectation de l'assurance du personnel (CNP Assurances) prévue initialement au compte 6488 pour l'affecter au compte 61688, il propose de modifier le budget comme suit :

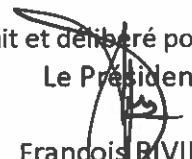
DECISION MODIFICATIVE N° 1

| Désignation                                                        | Dépenses <sup>(1)</sup> |                         | Recettes <sup>(1)</sup> |                         |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                                    | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                              |                         |                         |                         |                         |
| D-6218 : Autres personnels extérieurs                              | 0,00 €                  | 2 200,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| D-64518 : Cotisations aux autres organismes sociaux                | 0,00 €                  | 1 300,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| D-6471 : Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.            | 0,00 €                  | 3 000,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| D-6488 : Autres charges diverses de personnel                      | 32 000,00 €             | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>   | <b>32 000,00 €</b>      | <b>6 500,00 €</b>       | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           |
| D-61688 : Autres risques                                           | 0,00 €                  | 23 000,00 €             | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| D-6188 : Autres frais divers                                       | 0,00 €                  | 2 500,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b> | <b>0,00 €</b>           | <b>25 500,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>                                        | <b>32 000,00 €</b>      | <b>32 000,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           |
| <b>Total Général</b>                                               |                         | <b>0,00 €</b>           |                         | <b>0,00 €</b>           |

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget du SAAD telle qu'énoncée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents y afférents

La secrétaire de séance,  
  
Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,  
Le Président,  
  
François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 13

dont « Pour » : 13

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°CA02.03

Le 16 septembre 2024 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MMS Andrée COLLONGUES, Marie-Françoise DANIELI, Henri DATAS, Marie-Madelaine DEBATS, Aurélie GABRIEL, Jean-Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASANS, Pierre PERES, François RIVIERE, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN

**Modifications du règlement de fonctionnement de l'EHPAD Val de Gers**

Le Président expose à l'Assemblée le contenu du règlement de fonctionnement de l'EHPAD.

Ce document présente les modalités de fonctionnement de l'établissement, les règles régissant la vie en collectivité et définit les droits et obligations de la personne accueillie. Ce règlement de fonctionnement est remis à toute personne accueillie ou à son représentant légal, en annexe du livret d'accueil.

Le président explique que le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour sont révisés pour éclaircir certains points au regard de nouvelles pratiques au sein de l'établissement.

Les documents ont été présentés au préalable au conseil de la vie sociale de l'EHPAD le lundi 16 septembre.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :*

- **D'APPROUVER** les modifications du règlement de fonctionnement de l'EHPAD joint en annexe de la délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents y afférents

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,  
Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 13

dont « Pour » : 13

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°CA02.04

Le 16 septembre 2024 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MMS Andrée COLLONGUES, Marie-Françoise DANIELI, Henri DATAS, Marie-Madelaine DEBATS, Aurélie GABRIEL, Jean-Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASANS, Pierre PERES, François RIVIERE, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN

**Modifications du contrat de séjour de l'EHPAD Val de Gers**

Le Président expose à l'Assemblée le contenu du contrat de séjour de l'EHPAD.

Ce document a vocation à définir les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement de la personne, dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement ou de service. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel.

Le contrat de séjour est remis à chaque personne hébergée et le cas échéant, à son représentant légal, au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission.

Le président explique que le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour sont révisés pour éclaircir certains points au regard de nouvelles pratiques au sein de l'établissement.

Les documents ont été présentés au préalable au conseil de la vie sociale de l'EHPAD le lundi 16 septembre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les modifications du contrat de séjour de l'EHPAD joint en annexe de la délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents y afférents

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 21  
Présents : 13  
Votants : 13  
dont « Pour » : 13  
dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°CA02.05

Le 16 septembre 2024 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

**Étaient présents :**

MMES. Et MMS Andrée COLLONGUES, Marie-Françoise DANIELI, Henri DATAS, Marie-Madelaine DEBATS, Aurélie GABRIEL, Jean-Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASANS, Pierre PERES, François RIVIERE, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN

**Admission en non-valeur de titres liés à l'EHPAD Val de Gers**

Le Président explique à l'Assemblée que le Service de Gestion Comptable de Mirande a communiqué une liste de titres de recettes non recouverts relatifs à la facturation de l'EHPAD sur plusieurs années, d'un montant global 193.88€.

La Trésorière sollicite de l'ordonnateur que soit prononcée l'admission en non-valeur de ce titre qui permettra leur annulation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** le Président à annuler le titre de recette détaillé dans l'annexe à la présente délibération : A l'article 6541 pour un montant de 193.88€

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21  
Présents : 13  
Votants : 13  
    dont « Pour » : 13  
    dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Délibération n°CA02.06

Le 16 septembre 2024 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MMS Andrée COLLONGUES, Marie-Françoise DANIELI, Henri DATAS, Marie-Madelaine DEBATS, Aurélie GABRIEL, Jean-Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASANS, Pierre PERES, François RIVIERE, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN

Décision modificative n°1 du budget de l'EHPAD Val de Gers

Le Président explique qu'un ajustement budgétaire est nécessaire au groupe 2 dédié aux dépenses de personnel sur les sections dépendance et soins. La modification est la suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Section Dépendance

| Désignation                                                        | Dépenses <sup>(1)</sup> |                         | Recettes <sup>(1)</sup> |                         |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                                    | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits |
| <b> FONCTIONNEMENT</b>                                             |                         |                         |                         |                         |
| D-6488 : Autres charges diverses de personnel                      | 9 000,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>   | <b>9 000,00 €</b>       | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           |
| D-61688 : Autres risques                                           | 0,00 €                  | 9 000,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b> | <b>0,00 €</b>           | <b>9 000,00 €</b>       | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>                                        | <b>9 000,00 €</b>       | <b>9 000,00 €</b>       | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           |
| <b>Total Section Dépendance</b>                                    | <b>0,00 €</b>           |                         | <b>0,00 €</b>           |                         |

Section Soins

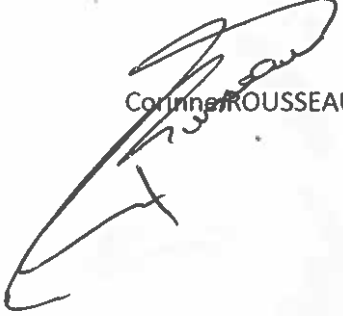
| Désignation                                                        | Dépenses <sup>(1)</sup> |                         | Recettes <sup>(1)</sup> |                         |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                                    | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits |
| <b> FONCTIONNEMENT</b>                                             |                         |                         |                         |                         |
| D-6488 : Autres charges diverses de personnel                      | 22 000,00 €             | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>   | <b>22 000,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           |
| D-61688 : Autres risques                                           | 0,00 €                  | 22 000,00 €             | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b> | <b>0,00 €</b>           | <b>22 000,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>                                        | <b>22 000,00 €</b>      | <b>22 000,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           |
| <b>Total Section Soins</b>                                         | <b>0,00 €</b>           |                         | <b>0,00 €</b>           |                         |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

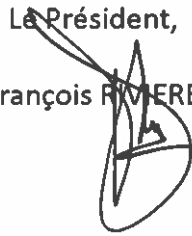
- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget de l'EHPAD telle qu'énoncée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents y afférents

La secrétaire de séance,

  
Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

  
François RIVIERE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 13

dont « Pour » : 13

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°CA02.07

Le 16 septembre 2024 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MMS Andrée COLLONGUES, Marie-Françoise DANIELI, Henri DATAS, Marie-Madeleine DEBATS, Aurélie GABRIEL, Jean-Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASANS, Pierre PERES, François RIVIERE, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN

**Modification des tarifs des repas du personnel de l'EHPAD**

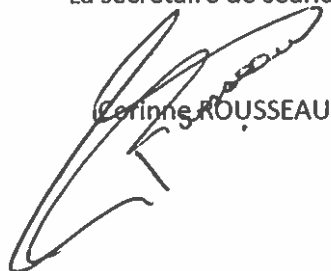
Le nouveau marché de gestion de la cuisine centrale a pris effet au 1er septembre 2024. Les tarifs du prestataire adoptés par le conseil communautaire sont entrés en vigueur à cette date. Les tarifs des repas du personnel de l'EHPAD ont augmenté.

Le CIAS doit donc les modifier. Les repas étaient facturés 5.60€ depuis la délibération du 30 mars 2023 désormais les tarifs seront facturés 6.90€. En revanche, le tarif des repas des visiteurs reste inchangé (11.50€).

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :*

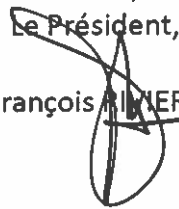
- **DE FIXER** le nouveau tarif des repas du personnel de l'EHPAD à 6.90€
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents y afférents

La secrétaire de séance,

  
Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

  
François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 21  
Présents : 13  
Votants : 13  
dont « Pour » : 13  
dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°CA02.08

Le 16 septembre 2024 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MMS Andrée COLLONGUES, Marie-Françoise DANIELI, Henri DATAS, Marie-Madelaine DEBATS, Aurélie GABRIEL, Jean-Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASANS, Pierre PERES, François RIVIERE, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN

**Groupement de commande avec le syndicat Territoire d'énergie pour l'achat d'énergie**

*Vu le Code de l'Energie,*

*Vu le Code de la commande publique,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la convention constitutive jointe en annexe,*

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que le CIAS Val de Gers au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, pour la livraison de l'EHPAD en électricité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Etant précisé que le CIAS Val de Gers sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

- **DECIDE** de l'adhésion du CIAS Val de Gers au groupement de commandes précité.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer de la convention constitutive pour le compte du CIAS Val de Gers.
- **PREND ACTE** des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié du CIAS Val de Gers.
- **PREND ACTE** des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du CIAS Val de Gers et ce sans distinction de procédures.
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison du CIAS Val de Gers.

La secrétaire de séance,

Corinne BOUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE